

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2026-257

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-125 du 1^{er} janvier 2024
relatives aux rôles et compétences des délégués régionaux ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-154 du 1^{er} mars 2024
accordant délégation de pouvoirs aux délégués régionaux ;

Vu la décision Inserm n° 2025-74
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

DECIDE :

Article 1 : Madame Aline MOULIN est nommée déléguée régionale et ordonnatrice secondaire de la délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Inserm pour une durée de 5 ans.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Didier Samuel